

A.M., 2016

**Arrêté du ministre de la Famille en date du
15 juillet 2016**

Loi sur le curateur public
(chapitre C-81)

CONCERNANT la nomination d'un membre du comité
de placement en vertu de la Loi sur le curateur public

VU l'article 46 de la Loi sur le curateur public qui pré-
voit que le ministre responsable de l'application de cette
loi constitue un comité chargé de conseiller le Curateur
public en matière de placement des biens dont il assume
l'administration collective;

VU l'article 47 de cette loi qui énonce que les membres
du comité sont nommés pour un mandat d'au plus
trois ans et que ces membres demeurent en fonction, à
l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient
nommés de nouveau ou remplacés;

VU l'arrêté de la ministre de la Famille en date du
11 juillet 2014 par lequel la ministre a nommé madame
Suzanne Côté membre de ce comité pour un mandat
devant se terminer le 14 juillet 2017;

VU la démission de madame Suzanne Côté en date du
9 février 2016 et qu'il y a lieu de la remplacer;

EN CONSÉQUENCE, le ministre de la Famille :

NOMME monsieur Gilles Chouinard membre de ce
comité de placement pour un mandat se terminant le
31 mai 2019.

Le ministre de la Famille,
SÉBASTIEN PROULX

65359